

# **Assemblée communale ordinaire du jeudi 15 décembre 2016 à 20h15 à la salle paroissiale**

## **Ordre du jour**

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 19 mai 2016.
2. Prendre connaissance et approuver le règlement relatif au statut du personnel de la commune mixte de Cornol.
3. Discuter et voter le budget de fonctionnement 2017, fixer la quotité d'impôt, la taxe immobilière et les autres taxes communales.
4. Prendre connaissance du budget d'investissement 2017 et voter les crédits nécessaires à prélever sur les fonds, soit
  - a) un montant de CHF 45'000.-- pour la suite de l'éclairage LED sur les routes secondaires.
  - b) un montant de CHF 105'000.-- pour la remise aux normes de la scène de la halle de gymnastique.
5. Divers

Le règlement mentionné sous le chiffre 2 est déposé publiquement au secrétariat communal durant les délais légaux de 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit, au secrétariat communal. Le document est également disponible sur le site internet [www.cornol.ch](http://www.cornol.ch).

Le procès-verbal de la dernière assemblée peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site internet [www.cornol.ch](http://www.cornol.ch). Les demandes de compléments ou de modifications sont à adresser par écrit au secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Le budget de fonctionnement et le budget d'investissement peuvent être consultés au secrétariat communal ou sur le site internet [www.cornol.ch](http://www.cornol.ch).